

d'enfants dont l'éducation avait pu être négligée faute de moyens suffisants, qui viendront puiser ici les semences d'une instruction religieuse et morale, et se former à la connaissance et à la pratique de tous les devoirs de l'honnête homme.

« Félicitez-vous donc, messieurs les membres du conseil municipal, de l'heureuse issue de vos déterminations. Voyez cette génération naissante qui n'oubliera jamais qu'elle vous doit l'inappréciable avantage dont elle va profiter. L'existence de cette école dans l'avenir, ses progrès, son influence sur les mœurs dont la conservation se lie si étroitement à la prospérité des familles, tout cela sera votre ouvrage, et le souvenir des fondateurs est désormais inséparable des résultats de la fondation.

« Que les personnes dont les bienfaites libéralités ont contribué à assurer la création de cet établissement, en suppléant à l'insuffisance des ressources communales, reçoivent aussi l'expression de la reconnaissance publique. Il m'est bien doux d'en être, dans cette occasion, l'interprète.

« Et vous, vénérables Frères, qui, voués avec un zèle digne de tant d'éloges, à répandre dans cette intéressante et nombreuse partie de la Société les lumières de la religion et de l'enseignement, essayez en vain de vous dérober au témoignage de gratitude et aux bénédictions du pauvre, croyez qu'il n'est personne, dans cette commune, qui n'apprécie d'avance tout le bien que votre présence y va produire, et qui ne bénisse le jour où vous y entrez en fonctions pour la première fois.

« Secondés par les efforts du respectable pasteur et le zèle de ses dignes collaborateurs, dont la présence ajoute à la solennité de cette cérémonie, vos succès ne peuvent être douteux.

« Quant à moi, heureux de voir mes soins ainsi récompensés, heureux surtout d'avoir trouvé, dans mes concitoyens, une conformité de vues et d'intention qui a si puissamment favorisé l'accomplissement de mes désirs, je me rappellerai toute ma vie cette époque de ma carrière administrative où il m'a été possible de réaliser le projet d'une institution si éminemment utile, et qui doit contribuer à faire fleurir pour toujours, dans cette commune, les principes conservateurs de la Société, la religion et la morale ».

Puis le maire déclare l'école ouverte.

Quant à l'école des filles, sa création va suivre bientôt.

Dès le 1^{er} octobre, le curé De Forcrand annonce au maire qu'il a reçu, d'une personne volontairement anonyme, une somme suffisante pour subvenir, pendant trois ans, aux frais et à l'entretien d'une école gratuite pour les jeunes filles, sous la direction des Sœurs Saint-Charles.

Le curé ajoute qu'il a déjà, en son nom personnel, passé un bail de trois années et demie pour la location, à 340 francs l'an, d'un appartement propre à recevoir cet établissement. Il ajoute encore qu'il a obtenu, de la supérieure de Saint-Charles, deux Sœurs pour l'enseignement de ladite école pendant trois ans, et moyennant la somme une fois payée de 3.000 francs, somme qu'il a comptée à la supérieure et dont il a remis la quittance au maire. Enfin, le curé assure qu'il pourvoira, par une quête dans la paroisse, aux frais de l'ameublement de ladite école.